



Point n° 5 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à deux demandes de crédits budgétaires pour un total de CHF 400'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'extensions des réseaux électriques et d'eau potable pouvant intervenir en 2025

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

1. Introduction

Depuis 2016 et parallèlement au budget des investissements, le Conseil communal soumet au Conseil général des demandes de crédit budgétaire pour l'exécution de travaux de réfection et d'extensions pouvant intervenir dans le courant de l'année.

Les deux demandes de crédit budgétaire qui vous sont présentées ici concernent :

- **le réseau électrique** dans les villages d'Auvernier et Bôle, propriété de la Commune ;
- **le réseau d'eau potable** sur l'ensemble du territoire communal.

2. Historique

A titre de rappel, le Conseil général a accepté de transférer à l'entreprise Eli10 :

- L'entretien et le développement du réseau électrique des villages d'Auvernier et Bôle ;
- L'entretien et le développement du réseau d'eau potable de Milvignes.

Souhaitant laisser une certaine flexibilité dans le travail de cette entreprise, le Conseil communal a signé une convention GRD (gestionnaire de réseaux) prévoyant l'octroi à l'entreprise Eli10 d'une enveloppe annuelle de CHF 200'000.- pour chacun de ces objets.

Depuis l'exercice 2016, ces 2 enveloppes sont soumises chaque année à votre autorité et acceptées, via deux demandes de crédit budgétaire pour un total de CHF 400'000.- TTC.

Tableau récapitulatif (hors taxes) d'utilisation des crédits d'extensions des réseaux d'électricité et d'eau :

Année	Réseau électrique		Réseau d'eau potable		Total CHF [HT]
	Convention Auvernier et Bôle	GRD	Concession Milvignes	GRD	
2016		51'449.35		94'377.75	145'827.10
2017		24'290.35		54'785.55	79'075.90
2018		137'090.90		168'480.35	305'571.25
2019		121'796.90		118'176.30	239'973.20
2020		198'411.00		125'242.00	323'653.00
2021		135'346.00		197'028.00	332'374.00
2022		165'906.85		136'668.11	302'574.96
2023		197'815.13		125'203.00	323'018.13
2024 (en cours)		~130'000.00		~62'0000.00	~192'000.00

3. Coût

Récapitulatif de la demande de crédit :

Réseau électrique Convention GRD	Milvignes (Auvernier et Bôle)	Dépenses non planifiables pour divers travaux d'amélioration, d'assainissement et d'extension	CHF 200'000.-
Réseau d'eau potable Concession	Milvignes	Dépenses non planifiables pour divers travaux d'amélioration, d'assainissement et d'extension	CHF 200'000.-
TOTAL RESEAUX EAU POTABLE ET ELECTRIQUE			CHF 400'000.-

Dans le cas présent, l'enveloppe limitée par le frein à l'endettement n'est pas affectée puisqu'il s'agit de chapitres autofinancés par les taxes.

4. Développement durable

La mise à disposition, l'entretien et le développement de réseaux d'eau potable et d'électricité performants participent au développement durable.

5. Conclusion

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs, puisqu'il est externalisé au gestionnaire de réseaux de la Commune.

Le Conseil communal s'engage à rendre compte de l'emploi de ces crédits périodiquement à la Commission financière, ainsi qu'à la Commission technique.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, d'accepter le présent rapport et les arrêtés qui l'accompagnent.

Le Conseil communal

Colombier, le 18 novembre 2024



**Le Conseil général
de la
Commune de Milvignes**

Arrêté octroyant un crédit budgétaire de CHF 200'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'extensions des réseaux électriques

Arrêté 1

Le Conseil général de la Commune de Milvignes,
dans sa séance du 12 décembre 2024,
vu le rapport du Conseil communal du 18 novembre 2024,
vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,

a r r ê t e

**Crédit
budgétaire**

Article premier :

Un crédit budgétaire de CHF 200'000.- TTC est mis à la disposition du Conseil communal de la commune de Milvignes pour lui permettre de financer divers travaux de réfection et d'extensions des réseaux électriques pouvant intervenir en 2025.

Comptabilisation

Article 2 :

Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements et amorti au taux de 3%.

Exécution

Article 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente :

Le secrétaire :

M. Kisanga Stacchetti

M. Proserpi

Colombier, le 12 décembre 2024



Le Conseil général
de la
Commune de Milvignes

Arrêté octroyant un crédit budgétaire de CHF 200'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'extensions des réseaux d'eau potable

Arrêté 2

Le Conseil général de la Commune de Milvignes,
dans sa séance du 12 décembre 2024,
vu le rapport du Conseil communal du 18 novembre 2024,
vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,

arrête

**Crédit
budgétaire**

Article premier :

Un crédit budgétaire de CHF 200'000.- TTC est mis à la disposition du Conseil communal de la commune de Milvignes pour lui permettre de financer divers travaux de réfection et d'extensions des réseaux d'eau potable pouvant intervenir en 2025.

Comptabilisation

Article 2 :

Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements et amorti au taux de 2%.

Exécution

Article 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente :

Le secrétaire :

M. Kisanga Stacchetti

M. Proserpi

Colombier, le 12 décembre 2024